Délibération n°230008

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI,

<u>Absents</u>: Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Agnès BRU), Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Marie-Thérèse FRAYSSINET), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 07/02/2023 Date d'Affichage : le 07/02/2023

Date de mise en ligne de la délibération : le 15/02/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions: 0
Présents : 13	Vote pour : 18
Votants: 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2023 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°220059 DU 12 DECEMBRE 2022

Monsieur Le Maire expose :

L'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ouverture de crédits anticipés d'investissement avant le vote du budget, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits reportés sur l'exercice suivant dans le cadre des restes à réaliser.

Cette disposition permet de régler les dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget.

Lorsque nous avons voté cette délibération au précédent conseil du mois de décembre 2022, nous pensions que toutes les factures du marché du Quartz seraient payées au 31 décembre. Or, plusieurs d'entre elles n'ont pas été éditées à temps et le montant des restes à réaliser est plus important que prévu. Cela a un impact sur le montant des crédits que nous pouvons ouvrir par anticipation sur le budget 2023.

En effet, je vous rappelle le mode de calcul :

Au vu du budget 2022 (avec 1 297 328,08 € de crédits ouverts, 46 458,50 € de remboursement de capital des emprunts et 5 963,57 € d'opération d'ordre : soit un total de 1 244 906,01 € de crédits ouverts hors remboursement de la dette et opérations d'ordre) et en prenant en compte l'état des restes à réaliser à reporter en 2023 d'un montant de 85 698 € ; la commune peut ouvrir par anticipation 25 % de 1 159 208 € soit 289 802 € de crédits au titre de l'exercice 2023.

Il est rappelé que cette délibération permet seulement d'engager des crédits d'investissement qui s'avèreraient nécessaires avant le vote du budget, cela n'implique ni l'utilisation réelle de ces crédits, ni la nécessité de réinscrire ces montants au moment du vote du budget.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude des investissements à réaliser avant le vote du budget 2023 et **après en avoir délibéré** :

- AUTORISE l'ouverture de crédits anticipés sur l'exercice 2023 pour une inscription totale de 289 802 € répartie sur les programmes et articles suivants :

Chapitre ou opération	Fonction	Article	Libellé	Montant	Objet de la dépense	Total par chapitre ou opération
21 Immobilisation Corporelles	823 (esp.verts urbains)	2121	Plantation d'arbres	3 000 €		14 000 €
	823 (esp.verts urbains)	2128	Autre agencement et aménagement	6 000 €		
	414 (équipements sportifs)	2128	Aménagement de terrains	5 000 €		
27 Créances sur autres organismes	421 (centre de loisirs)	276358	Créances	20 000 €	Avance pour trésorerie Espace Jeunesse	20 000 €
33200094 (acquisition Matériel Mobilier)	414 (équipements sportifs)	2158	Autre matériel outillage	3 000 €		227 800 €
	020 (administ. générale)	2158	Autre matériel outillage	1 000 €		
		2183	Matériel de bureau informatique	3 000 €		
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €		
	414 (équip. sportifs)	2188	Autres immobilisations corporelles	200 800 €	City Stade et Pumptrack	
	213 (Ecole)	2188	Autres immobilisations corporelles	2 000 €		
	824 (voirie)	2152	Installations de voirie	2 000 €	SIL et divers panneaux	
	824 (voirie)	21571	Matériel roulant	15 000 €	utilitaire Ateliers	
332000107 (acquisition de terrains)	020 (administ. urba)	2111	Achat terrains nus	6 000 €	Terrains Région (stade) 5 000 €	6 000 €
	414 (équipement sportif	21318	Autres Bâtiments	2 000 €		
	020 (Ateliers)	21318	Autres Bâtiments	2 000 €		22 000 €
	020 (administ. générale)	213111	Hôtel de ville	3 000 €		
	213 (Ecole)	21312	Bâtiments scolaires	4 000 €		
	64 (crèche)	21318	Autres bâtiments publics	10 000 €	Plaquiste 6 700 € et plombier 2 100 €	
	26 (église)	21318	Autres bâtiments publics	1 000 €		
TOTAL DES OUVERTURES ANTICIPEES DE CREDITS						



Certifié conforme au registre. Fait à LE SEQUESTRE, le 13 février 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

Le Maire, Gérard POUJADE

La secrétaire de séance, Agnès BRU

Bu